

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001066-204

DATE : 2 février 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

TRACY PATTERSON

Demanderesse

c.

TICKETMASTER CANADA HOLDINGS ULC

TICKETMASTER CANADA ULC

TICKETMASTER CANADA LP

TICKETMASTER LLC

LIVE NATION CANADA INC.

LIVE NATION ENTERTAINMENT INC.

LIVE NATION WORLDWIDE INC.

AXS GROUP CANADA INC.

AXS GROUP LLC

STUBHUB CANADA LTD

STUBHUB INC.

VIVID SEATS LLC

SEATGEEK INC.

TICKETNETWORK INC.

INTERNET REFERRAL SERVICES LLC

GAMETIME UNITED INC.

Défenderesses

**JUGEMENT SUR LE DÉSISTEMENT DES DÉFENDERESSES
AXS GROUP CANADA INC. ET AXS GROUP LLC**

[1] Cette action collective (encore au stade pré-autorisation) reproche à différents vendeurs de billets de spectacles et d'événements analogues leur omission de

rembourser les acheteurs pour des activités annulées depuis le 11 mars 2020 (début de la pandémie de la COVID-19).

[2] La demanderesse sollicite l'autorisation de se désister envers deux défenderesses, AXS Group Canada Inc. et AXS Group LLC.

[3] Une déclaration assermentée de M. Michael Tabary (un des vice-présidents d'AXS Group LLC) atteste que, durant la période remontant au 1^{er} mars 2020, tous les acheteurs canadiens ont été remboursés à 100 % (incluant taxes et frais) pour les activités annulées¹ ou reportées à des dates ultérieures².

[4] Après vérification, l'avocat de la demanderesse valide cette attestation³.

[5] Le Tribunal accepte cette explication et autorise le désistement envers AXS Group Canada Inc. et AXS Group LLC.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

FOR THESE REASONS, THE COURT:

[6] **AUTORISE** la demanderesse à se désister de sa demande d'autorisation envers :

AUTHORIZES the Plaintiff to discontinue her application to authorize with regard to :

- AXS Group Canada Inc.; et
- AXS Group LLC;

- AXS Group Canada Inc., and
- AXS Group LLC;

[7] **ORDONNE** à la demanderesse de produire son acte de désistement au dossier du tribunal dans les 10 jours de la date du présent jugement;

ORDERS the Plaintiff to file her statement of discontinuance in the Court record within 10 days from the date of this Judgment;

[8] **ORDONNE** au cabinet Lex Group d'afficher son acte de désistement et le présent jugement, jusqu'à nouvel ordre :

ORDERS the law firm Lex Group to post its statement of discontinuance and this judgment, until further order :

a) à un endroit approprié de son site internet www.lexgroup.ca, à l'onglet « Remboursement pour des événements annulés »;

(a) at an appropriate place on its website www.lexgroup.ca, under the tab "Refund for Cancelled Events";

b) au Registre des actions collectives;

(b) on the Registry of class actions;

¹ Total de 2 904 acheteurs canadiens.

² Total de 654 acheteurs canadiens.

³ Lettre de Me Assor du 22 janvier 2021, versée au dossier.

[9] **SANS FRAIS** de justice.

WITHOUT COSTS.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me David Assor
LEX GROUP INC.
Avocats pour les demandeurs

Me Christopher Richter
Me Se-Line Duong
TORYS
Avocats pour les défenderesses
Ticketmaster Canada Holdings ULC,
Ticketmaster Canada ULC, Ticketmaster
Canada LP, Ticketmaster LLC, Live Nation
Canada Inc., Live Nation Entertainment Inc. et
Live Nation Worldwide Inc.

Me Nick Rodrigo
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
Avocats pour les défenderesses
AXS Group Canada Inc. et AXS Group LLC

Me François-David Paré
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
Avocats pour les défenderesses
Stubhub Inc. et Stubhub Canada Ltd

Me Amanda Gravel
Me Kristian Brabander
McCARTHY TÉTRAULT LLP
Avocats pour la défenderesse
Vivid Seats LLC

Me Fadi Amine
MILLER THOMSON
Avocats pour la défenderesse
Ticketnetwork, Inc.

Me Jessica Harding
Me Éric Préfontaine
OSLER, HOSKIN & HARCOURT
Avocats pour la défenderesse
Internet Referral Services LLC

Date d'audience : sur échange de courriels seulement